

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	------------------

1. Exigences de base							
PSY10.01	PSY1	<p>Dans la réadaptation psychosomatique, sont pris en charge des patients présentant des tableaux cliniques combinant des troubles somatiques et psychiques (p. ex. indications psycho-oncologiques, psycho-diabétologiques, psycho-cardiologiques), ainsi que des patients atteints de troubles somatoformes (CIM-10 : F45) ou de troubles dits de symptomatologie somatique (DSM-5).</p> <p>Elle vise également le traitement de différents troubles psychiques (tels que les dépressions, les troubles anxieux ou les troubles consécutifs à des traumatismes) ayant des répercussions directes sur les fonctions et structures corporelles (p. ex. troubles du comportement alimentaire, douleurs, limitations des fonctions physiques, diminution de l'adhérence thérapeutique en cas de maladies somatiques comorbides, etc.).</p> <p>Cette définition s'applique indépendamment de la dénomination utilisée dans le cadre du mandat de prestations ou du système tarifaire employé, c'est-à-dire qu'elle inclut la réadaptation psychosomatique et la réadaptation des troubles somatoformes (SOM), et ce indépendamment du fait que la facturation soit effectuée selon ST Reha et/ou TARPSY.</p>	X		X		
PSY10.02	PSY2	Au moins 250 sorties ou 10 000 journées de soins par an pour cause de maladie psychique.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	------------------

2. Qualité de l'indication							
PSY20.01	PSY3	<p>Indication Patients atteints des maladies mentionnées ci-dessus.</p> <p>Les activités de la personne ainsi que sa participation à la vie sociale sont entravées à la suite d'un endommagement des fonctions et des structures en lien avec la santé psychique et psychosomatique.</p> <p>L'admission n'a lieu que si l'indication pour des mesures de réadaptation stationnaires est clairement posée (voir la délimitation de SW!SS REHA par rapport aux formes de réadaptation ambulatoire et semi-stationnaire). L'objectif et les jalons de la réadaptation sont fixés et des mesures de réadaptation interdisciplinaires spécifiques sont définies en conséquence.</p> <p>Un traitement ambulatoire préalable n'est pas une condition obligatoire.</p> <p>Réadaptation initiale : Réadaptation effectuée à la suite d'une affection psychosomatique aiguë, de l'exacerbation d'une affection psychosomatique chronique ou à la suite d'un accident, après un traitement aigu. Cela inclut également des interventions ou des traitements associés à des complications psychosomatiques.</p> <p>Réadaptation ultérieure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de réadaptation proposées aux patients atteints de maladies psychosomatiques chroniques ou présentant des séquelles chroniques de maladies psychosomatiques et/ou des comorbidités significatives. - Bilan de situation en cas de tableaux cliniques complexes. Amélioration ou stabilisation du statut relatif à l'activité et à la participation (p. ex. situation de logement). Évaluation pharmacothérapeutique et optimisation du traitement. 	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	------------------

--	--	--	--	--	--	--	--

3. Qualité des structures

3.1. Structure du personnel

a) Médecins

PSY31.01	PSY4	<p>Direction et suppléance (au minimum médecin dirigeant / suppléance : au minimum chef de clinique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction médicale : au minimum 80 %. La direction médicale et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : La direction médicale et sa suppléance sont confiées à des médecins spécialistes en médecine somatique disposant d'une formation approfondie de l'ASMPP ou à des médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie. La direction médicale ou sa suppléance dispose : <ul style="list-style-type: none"> - d'une formation approfondie de l'ASMPP, - d'une formation reconnue en psychothérapie (p. ex. thérapie cognitivo-comportementale, thérapie psychodynamique). À défaut de qualification somatique au niveau de la direction ou de sa suppléance, cette compétence doit être impérativement garantie au sein de l'équipe médicale-cadre. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins dans la conduite de personnel en tant que médecin-chef/co-médecin-chef, médecin-chef suppléant ou médecin dirigeant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans la réadaptation psychosomatique. 	X		Di-rect.	Suppl.	Suppl.
----------	------	---	---	--	----------	--------	--------

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
PSY31.02		La direction ou son suppléant dispose à la fois des compétences en psychothérapie et des compétences spécialisées somatiques.		X	Di-rect.	Suppl.	Suppl.
PSY31.03	n.a.	- Médecins spécialistes (médecins spécialistes reconnus au niveau fédéral) <u>Formation / expérience professionnelle :</u> Médecine interne générale ou médecine physique et réadaptation (PMR)	X		X	X	X
b) Psychologie							
PSY31.11	PSY5	Psychologie clinique et psychothérapie - <u>Formation / expérience professionnelle :</u> Diplôme en psychologie délivré par une université ou une haute école spécialisée (Master ou licence), ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral. Formation en psychothérapie reconnue (p. ex. thérapie cognitivo-comportementale, thérapie psychodynamique)	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	------------------

c) Personnel dans le domaine thérapeutique							
PSY31.21	PSY6	<p>Direction thérapeutique et suppléance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'activité : Direction médicale : au minimum 80 %. La direction médicale et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - Formation / expérience professionnelle : Bachelor reconnu d'une haute école spécialisée en physiothérapie, ergothérapie ou logopédie, ou formation reconnue au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal, ou diplôme reconnu conformément à l'art. 50 OAMal. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins en tant que directeur/codirecteur ou directeur suppléant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans la réadaptation psychosomatique. 	X		Di-rect.	Suppl.	Suppl.
PSY31.22	PSY7	<p>Physiothérapie</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : - Bachelor reconnu d'une haute école spécialisée en physiothérapie ou formation reconnue au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal, ou diplôme reconnu conformément à l'art. 50 OAMal. - Au moins 1/3 de l'équipe (équivalents plein temps sur l'année) dispose de plus de 2 ans d'expérience en réadaptation psychosomatique. 	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Sou- haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo- péra- tion
PSY31.23	PSY7	<p>Ergothérapie</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : - Bachelor reconnu d'une haute école spécialisée en ergothérapie ou formation reconnue au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal, ou diplôme reconnu conformément à l'art. 50 OAMal. - Au moins un tiers de l'équipe (équivalents plein temps sur l'année) possède plus de 2 ans d'expérience en réadaptation psychosomatique. 	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Sou- haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo- péra- tion
-------------	------------	---------	------------------	---------------	----------------	-------------------	--------------------------

d) Personnel dans le domaine du conseil							
PSY31.31	PSY9	Service social - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en tra- vail social ou formation équivalente reconnue sur le plan fédéral.	X		X	X	X
PSY31.32	PSY10	Conseils en diététique - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme d'une école de diététique reconnu conformément à l'art. 50a, let. a, OAMal.	X		X	X	X
PSY31.35 PSY	PSY8	Thérapies spécialisées (p. ex. art-thérapie, musicothérapie, thérapies par le mouvement, thérapie respiratoire, thérapie centrée sur le corps) <u>Formation / expérience professionnelle</u> : diplôme fédéral d'art-thérapeute, p. ex. dans les domaines de la thérapie par le mouvement et la danse, de la thérapie par le drame et la parole, de la Thérapie à médiation plastique et visuelle, de la thérapie intermédiaire, de la musicothérapie ou formation équivalente avec orientation psychothérapeutique.	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Sou- haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo- péra- tion
-------------	------------	---------	------------------	---------------	----------------	-------------------	--------------------------

e) Personnel du domaine des soins infirmiers							
PSY31.41	PSY11	<p>Direction et suppléance</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Taux d'activité</u> : Direction des soins infirmiers : au minimum 80 %. La direction des soins infirmiers et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers délivré par une école supérieure ou une haute école spécialisée, diplôme d'une école de soins infirmiers reconnu conformément à l'art. 49, let. a, OAMal, ou formation équivalente reconnue sur le plan fédéral. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins en tant que directeur/codirecteur ou directeur suppléant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans la réadaptation ou dans le domaine des soins aigus. 	X		Di- rect.	Suppl .	Suppl.

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
PSY31.42	PSY11	<p>Direction d'une unité de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Taux d'activité</u> : Direction d'une unité de soins : au minimum 80 % fixes et, en cas de direc-tion partagée, au minimum 90 %. - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers délivré par une école supérieure ou une haute école spécialisée, diplôme d'une école de soins infirmiers reconnu conformé-ment à l'art. 49, let. a, OAMal, ou formation équivalente reconnue sur le plan fédéral. <p>La direction de l'unité possède 3 ans d'expérience en réadaptation psychoso-matique.</p>	X		X		
PSY31.43	PSY13	<p>Personnel d'une unité de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Proportion de personnel infirmier diplômé HES ou FH : au moins 50 % (équi-valents plein temps sur l'année) Reste de l'équipe : 25 % (équivalents plein temps sur l'année) avec certificat fédéral de capacité ou attestation fédérale. - 50 % de l'équipe (équivalents plein temps sur l'année) possèdent au moins 2 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients psychoso-matiques. 	X		X	X	X
PSY31.44 PSY	PSY14	<p>Autres exigences spécifiques à la réadaptation psychosomatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supervision externe et interne régulière des cas (du point de vue médical ou psychologique) 	X		X	X	X
3.2. Service médical d'urgence							

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
PSY32.01	PSY15	Service de garde médicale (pour assurer les mesures de réanimation immédiates) : - Médecin de garde disponible dans les 15 minutes en cas d'urgence. - En cas de nécessité médicale, service de piquet assuré par un médecin cadre au chevet du patient dans les 30 minutes.	X		X	X	X
PSY32.02	PSY16	Service de piquet des spécialistes En journée, les jours ouvrables : présence et disponibilité des médecins spécialistes concernés	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	------------------

3.3 Offre en matière de diagnostics spécifiques

PSY33.00 1PSY	PSY17	Laboratoire - Laboratoire d'urgence : 24 h/ 24, 365 j/an	X		X		
PSY33.00 2PSY	PSY17	Laboratoire - Laboratoire de routine et laboratoire spécialisé	X		X	X	X
PSY33.02	PSY18	ECG - ECG au repos : 24 h/ 24, 365 j/an	X		X		

3.4. Bâtiments et autres infrastructures

PSY34.01	PSY20	Locaux pour la thérapie individuelle et la thérapie de groupe	X		X	X	X
PSY34.07 PSY	PSY20	Salles pour la thérapie de milieu	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	------------------

4. Qualité des processus							
4.1. Critères généraux							
PSY41.01	PSY23	Processus de traitement structurés et documentés, basés sur la CIF et la CIM	X		X		
PSY41.02	PSY24	Planification et objectifs de réadaptation individuels, orientés à court et long terme, documentés et accessibles par voie électronique à tous les domaines spécialisés impliqués : - prise en compte des catégories d'objectifs selon l'ANQ (objectifs de participation) au sens des objectifs de réadaptation prépondérants.	X		X		
PSY41.03	PSY25	Rapports ou visites d'équipe interprofessionnels documentés, incluant des évaluations standardisées appropriées avec échange spécifique à chaque cas, à une fréquence hebdomadaire et selon la durée requise pour chaque patient. Coordination et contrôle de l'évolution définis / vérification des objectifs thérapeutiques hebdomadaires / étapes clés avec la participation du médecin responsable ainsi que du personnel thérapeutique et infirmier.	X		X		
PSY41.04	PSY26	Implication de l'environnement social et des proches dans la réadaptation (p. ex. par le conseil, l'accompagnement ou l'instruction, ou dans le cadre de la fixation des objectifs). Entretiens de coordination avec le patient et ses proches, les intervenants externes (employeur, agent payeur, AI, aide et soins à domicile, etc.) et l'équipe traitante.	X		X		
PSY41.05	PSY27	Planification et préparation systématiques de la sortie de clinique afin de favoriser le retour du patient dans son environnement social habituel ou nouveau, au moyen d'une liste de contrôle ou d'un processus de sortie défini. - Évaluation précoce de la situation domestique prévisible et initiation des adaptations architecturales nécessaires.	X		X		
PSY41.06	PSY28	Initialisation et organisation du suivi, y compris la documentation de transfert et la remise de recommandations thérapeutiques. : - Assurer le suivi médical et thérapeutique et, si nécessaire, l'encadrement post-hospitalier.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
PSY41.07	PSY29	Bref rapport médical ou rapport de sortie provisoire avec diagnostic, médication et recommandations thérapeutiques à la sortie. - Rapport médical détaillé et définitif, rapport de soins et de thérapie dans un délai de 10 jours ouvrables.	X		X		
4.2. Critères techniques spécifiques							
PSY42.01PSY	PSY30	Psychothérapies (médicales ou psychologiques) L'axe principal de l'approche thérapeutique est la psychothérapie intégrée selon une orientation psychothérapeutique reconnue, en séances individuelles et de groupe.	X		X		
PSY42.02PSY	PSY31	Thérapies spécialisées Approches psychothérapeutiques multimodales	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	------------------

5. Qualité des résultats :							
5.1 Général							
PSY51.01	n.a.	À l'admission : La qualité du résultat du point de vue du patient est déterminée et analysée de manière systématique au moyen d'une mesure des résultats rapportés par le patient (Patient Reported Outcome Measure - PROM) reconnue et validée. Il est possible d'utiliser un PROM générique ou spécifique à un organe, à une fonction ou à un diagnostic.		X	X		
PSY51.02	n.a.	À la sortie : La qualité du résultat du point de vue du patient est déterminée et analysée de manière systématique au moyen d'une mesure des résultats rapportés par le patient (Patient Reported Outcome Measure - PROM) reconnue et validée. Il est possible d'utiliser un PROM générique ou spécifique à un organe, à une fonction ou à un diagnostic.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation psychosomatique stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Sou-haité	Sur le lieu	Dans le groupe	En coo-péra-tion
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	------------------

5.2 Structures et fonctions corporelles							
PSY52.01	PSY32	Évaluation somatique	par ex. via CIRS	X		X	
PSY52.05 PSY	PSY33	Évaluation psychoso-ciale	au moins deux évaluations selon l'indication (p. ex. BSI, BDI, PHQ15, HADS, CTQ)	X		X	

5.3 Activités / participation							
PSY53.01	PSY35	Objectifs de participa-tion	P. ex. catégories d'objectifs de l'ANQ	X		X	
PSY53.05 PSY	PSY34	Autonomie, endurance lors de la marche	p. ex. test des 6 minutes	X		X	